

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 26 janvier 2010

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 20/01/2010

Date d'affichage de la convocation au siège : 20/01/2010

Le 26 janvier de l'année deux mille dix à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole
Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de ,
Communes de Montesquieu légalement convoqué,
s'est réuni sous la Présidence de
Christian TAMARELLE

La séance est ouverte

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)			X
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme LOPEZ	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
Philippe DANNE	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
Martine TALABOT		M. DANNE		Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX			X	Benoist AULANIER	X		
Michel BAQUER			X	Nadine CHENNA	X		
Lionel PEZAT	à/c 19h30			Dominique GOURGUES	X		
Anne Marie CAUSSE		Mme LIEBAUT JANY		Jean Paul MERCADIE	X		
Muriel RICHARD	X			Lionel PEYROUT	à/c 19h15		
Philippe BALAYE		Mme BOURROUSSE		Pierre VIDAL			X
Michèle BOURROUSSE	X			Pascal BARROUILHET	X		
Catherine SAUNIER			X	Laure BENCTEUX	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU		Mme PUISNE		Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN	X			Bernadette PELISSIER		M. GOUVERNEUR	
Françoise BETES	X			Jean Michel GACHET	X		
Bertrand MEALLET	X			Marylène MAY	X		
Sylvie DUFRANC	X			Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE	X			Michèle SOUQUIERE	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur BARROUILHET est élu secrétaire de séance

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
le 26 janvier 2010

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
	Débat d'orientations budgétaires	Non soumis au vote

Compte-rendu analytique

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Ce débat d'orientations budgétaires est dominé par le contexte de crise financière et bancaire qui a débuté en 2008. Il est également impacté par les réformes en cours, réforme des collectivités territoriales et réforme de la taxe professionnelle, qui laissent planer une incertitude quant à l'octroi de subventions.

Les bases ont été revalorisées de 1.2%, l'inflation est estimée à 1% pour cette année.

En ce qui concerne la CCM, l'année 2009 a été marquée par la reprise de la compétence petite enfance, qui se traduit en 2010 par le projet de construction d'une nouvelle crèche à Saint Médard d'Eyrans et la restructuration de celle de La Brède.

En ce qui concerne le budget principal 2009, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 299 082.03€ et celui de la section investissement à 53 819.95 €. L'excédent cumulé sur tous les exercices s'établit à 3 033 104 €.

Concernant les budgets annexes, le budget « petite enfance » accuse un léger déficit, dû au fait que les subventions de la CAF n'ont pas encore été perçues.

Le budget « ordures ménagères » démontre un excédent, dû aux performances du tri sélectif.

Les budgets « transports scolaires » et « aérodrome » accusent également un léger déficit.

Le budget « gestion site Montesquieu » accumule un léger excédent.

Le budget « Centre de Ressources » cumule quant à lui un déficit depuis sa reprise.

Le budget de « l'extension de la zone Montesquieu » accuse un déficit qui est dû au fait que des terrains restent encore à vendre.

Enfin, le budget « zone Pins Verts » se solde également par un déficit.

Monsieur CONSTANT rappelle que lorsque tous les terrains de ces deux zones auront été vendus, la zone des Pins Verts dégagera un déficit de 200 000 € et le site Montesquieu un excédent de 1 700 000 €.

Le résultat global 2009 tous budgets confondus est de 1 512 196.93 € d'excédent.

L'office de tourisme présente quant à lui un excédent cumulé de 26 818 €.

En ce qui concerne l'exercice 2010, la réforme de la taxe professionnelle conduit à remplacer cette dernière par la Cotisation Economique Territoriale. Celle-ci va reposer à la fois sur une cotisation foncière et sur une cotisation assise sur une partie de la valeur ajoutée des entreprises (au regard du chiffre d'affaire déclaré).

Monsieur le Président souligne qu'à ce jour, les modalités de remplacement de la taxe professionnelle ne sont pas bien appréhendées ni par les « politiques » et à fortiori, ni par les élus. Il remarque que la CCM a investi sur l'avenir en achetant puis viabilisant des terrains, pour créer de la richesse « dynamique » et de l'emploi.

Son inquiétude est que la compensation de la taxe professionnelle ne tienne pas compte de ce dynamisme. Dans la négative, cela signifierait que la progression des recettes serait linéaire.

Monsieur FATH informe que des simulations sont disponibles sur Internet. Les recettes annoncées pour la CCM sont de 4 895 117 € en 2008. La simulation laisse apparaître une dotation supposée de 5 905 686 €. Cependant, il existe un autre dispositif, le FNGIR, dont l'objectif est d'ajuster la participation et de la ramener à 4 895 117 €. Ce chiffre ne tient donc pas compte de l'inflation ni d'aucun autre paramètre.

Monsieur NARDI confirme les propos précédents et le fait que l'on ne sache pas ce que cette réforme va réellement donner. Cependant, il souligne que la taxe professionnelle avait également ses défauts, dans la mesure où elle taxait également les investissements. Lorsque les entreprises investissaient, elles augmentaient leurs bases de taxe professionnelle et payaient donc plus d'impôts. Il estime que le système de compensation basé sur la valeur ajoutée est un système dynamique.

Monsieur FATH s'interroge sur la capacité dynamique de ces taxes. Il note par ailleurs que la partie dynamique de cette valeur ajoutée ne porte que sur 25% du montant et s'interroge sur les modalités de reversement de cette dernière, pour laquelle l'Etat devrait instaurer des systèmes de péréquation (les richesses d'un territoire ne revenant pas forcément de droit à ce même territoire).

Monsieur CONSTANT déplore que l'Etat annonce que le montant de 2010 sera le même que celui de 2009, alors que depuis sept ans nous sommes sur une croissance globale moyenne de 8% par an.

Projets 2010

- Enfance jeunesse : création d'une nouvelle structure à Saint Médard d'Eyrans, travaux de rénovation et d'extension de la crèche de La Brède.

- Actions sociales : construction de l'aire d'accueil des gens du voyage. Une étude devra être lancée pour déterminer des lieux d'implantation.

Monsieur le Président souligne qu'à chaque fois qu'un terrain a été identifié et que la CCM a voulu s'en porter acquéreur, elle a essuyé un refus. Il souhaite qu'en 2010 des résultats concrets sur la recherche de terrains apparaissent.

- Environnement : mise en œuvre des travaux suite aux différentes DIG sur chaque cours d'eau, ainsi que l'acquisition de terrains pour la Réserve Naturelle Géologique.

- Ordures ménagères : création d'une troisième déchetterie et réaménagement de la déchetterie de l'Arnahurt, ainsi que le renouvellement du parc de points verre.

- Infrastructures : étude d'un transfert du siège de la CCM et construction d'un centre technique communautaire, travaux de mise en conformité des crèches et projets sur Béthanie.

- Tourisme : construction du kiosque au château de la Brède et d'itinéraires cyclables.

- Développement économique : achever la commercialisation des zones d'activités, rénover le Centre de Ressources et créer une zone d'activités à Cabanac Villagrains.

- Aménagement du territoire : aménagements sur les zones humides et transport à la demande.

Monsieur FATH rappelle que depuis quelques années des lignes régulières du Conseil Général existent, surtout sur un axe Sud-Nord. L'idée est de compléter cette offre par un transport à la demande sur lignes irrégulières. Chacun peut bénéficier d'un transport collectif. Ce service est financé par le Conseil Général, la CCM et l'utilisateur. Ce service est réservé à des personnes à mobilité réduite ou supportant des contraintes familiales particulières.

Les recettes

- la taxe relais (ex taxe professionnelle) : il sera proposé de voter un taux de 14.53%.
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : grâce aux performances du tri sélectif et à la compétitivité des marchés de collecte et de traitement, il est proposé de diminuer la TEOM de 5%, soit 13.22%.

Monsieur AULANIER se félicite de pouvoir baisser le taux de la TEOM et en attribue le mérite aux habitants.

- Transports scolaires : maintien des tarifs en vigueur.
- Quote-part site Montesquieu : maintien du montant en vigueur.
- Taxe de séjour : tarif inchangé.
- Centre de Ressources et aérodrome : une délibération a été prise aux précédents conseils visant à réajuster les tarifs.

En conclusion :

Il conviendra de s'interroger sur la pérennisation de la dotation de solidarité, et dans l'affirmative de réfléchir à des critères plus pertinents que ceux du FDAEC.